

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 13 JUIN 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, LASSERRE, PINATEL ; MM. BROUCARET, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, IBARBOURE, MATON

POUVOIRS : Mme BUTORI à M. BROUCARET, M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY, M. ETCHEVERRY à Mme CASTEL, M. IBARBOURE à Mme ECHEVERRIA, M. MATON à M. KORDIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 14 – CRR : CONVENTION 22/23 AVEC MUSIKAS POUR LES COURS DE TRIKI

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Afin de poursuivre le lien engagé entre le Conservatoire Maurice Ravel et les écoles de musique de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque, il est établi un protocole d'accord entre les 2 établissements.

Les partenaires conviennent que pour l'année scolaire 2022-2023, Mme Erika LAVILLARD ISASI, professeure de triki et salariée de Musikas Elkartea prendra en charge des cours à destination des élèves du 3^{ème} cycle en musiques traditionnelles (CPES et année de détermination) au Conservatoire Maurice Ravel.

Le conservatoire s'engage à régler 30 cours à 50,00 € de l'heure à l'association Musikas pour l'année scolaire 2022/2023.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat avec l'association Musikas.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président
Anton CURUTCHARRY

